

MAIRIE  
de  
CROISY SUR EURE

## DELIBERATION REUNION DE CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2017

Le quinze décembre deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**Etaient présents :** Marcel BOUCHER, Luc BAUDRY, Marie-Annick LE BOURNAULT, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN  
MONICAULT

**Excusée :** Julie TACCOEN

**Absente :** Eulalia LABARRE

**Pouvoirs :** Jean François CARRIERE à Marie Annick LEBOURNAULT ; Cyril GARREAU à Luc Baudry ; Ariane de LA VILLEON à Jean Michel de MONICAULT

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de pouvoir : 3
Nombre de suffrages exprimés : 9

- **Nomination d'une ou un secrétaire :** Jacky Sabourin

### 1) Approbation du compte rendu du 01 décembre 2017 : adopté à l'unanimité

### 2) Gestion du personnel

#### a. Recrutement personnel mi-temps

Le maire explique la situation et l'urgence de faire l'embauche d'un agent technique à mi-temps.

- En premier lieu, Eric Lebrec est arrêté jusqu'au 31 janvier 2018 et on ne sait pas si cet arrêt ne sera pas prolongé.
- La liste des tâches urgentes à réaliser devient importante.  
Le maire présente la synthèse à ce jour du recrutement :
- Pour rappel 1, la délibération du 01 septembre 2017 instituait par vote à l'unanimité « *la création d'un poste à mi-temps, d'inscrire le poste à la bourse des emplois et de lancer une procédure d'embauche confiée au CG 27. Ce poste sera un poste de stagiaire à mi-temps (durée un an sans liste d'aptitude pour réaliser des travaux d'entretien de la commune. Laetitia Baptista pourra postuler au même titre que les autres candidats* »
- Pour rappel 2, la première campagne de recrutement lancée par le centre de gestion pour l'embauche d'un employé communal à mi-temps a abouti au choix d'une candidate. Cette dernière n'a finalement pas donné suite à notre proposition.

Une deuxième campagne de recrutement avec ouverture de l'annonce à plus grande échelle (Pôle emploi) n'a pas donné satisfaction. (8 candidats ne répondant pas aux critères du poste) Le classement après synthèse du centre de gestion indique que c'est Laëtitia Baptista la meilleure candidate

Le maire propose un débat pour décider si nous restons dans la situation sans personnel communal en attendant de trouver le bon candidat pour prendre le poste avec la compétence requise, ou si nous recrutons Laëtitia Baptista meilleure candidate actuelle pour prendre le poste. Cette dernière peut démarrer son travail très rapidement.

Le maire donne les avis des conseillers excusés, qui ont envoyés leurs commentaires par mail : 3 sont favorables avec quelques aménagement de poste, 1 est opposé à l'embauche d'une personne.

Les conseillers présents à la réunion de ce conseil s'expriment un par un, par un tour de table : le résultat est le suivant : 1 s'abstient, 4 sont favorables (dont les 3 adjoints)

Le conseil après délibération, décide par sept voix pour, un contre et une abstention, l'embauche de Laëtitia Baptista en qualité d'agent technique territorial indices brut 347, majoré 325 avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois. (Montant de salaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 619 € net)

- b. Primes RIFSEEP :** suite au projet de délibération que nous avons délibéré le 01 décembre, le Centre de Gestion, lors de sa séance du 7 décembre a donné un avis favorable à l'unanimité sur nos critères d'attribution du régime indemnitaire des employés de la commune.

Le conseil vote à l'unanimité la prise en compte, dans les règles de gestion du personnel de la commune, des critères d'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP) présentée lors du dernier conseil municipal de la commune de Croisy sur Eure le 01 décembre 2017 et approuvée lors du comité technique intercommunal du centre de Gestion de l'Eure par l'unanimité des représentants des collectivités et des représentants du personnel.

- c. Investissement d'un appareil de géolocalisation pour le personnel de la commune :** envoi de la demande au centre de Gestion avec l'ensemble des certificats de santé d'Éric Lebrec. Attente d'une réponse. L'acceptation sera établie au retour d'Eric Lebrec à la fin de son arrêt et accord ddu médecin du travail.

### 3) Finances, Subvention

- a. Restauration de la roue du moulin :** le maire informe le conseil de l'accord de subvention de 3 396,90 € (30%) par la SNA au titre du fond de concours pour la restauration du patrimoine pour un montant de travaux de 11 323.00 € HT. En attente réception accord du département (40%)
- b. Contrat de région :** Il informe celle du contrat de territoire SNA-Région Normandie et Département concernant l'aménagement d'une voie verte entre Pacy sur Eure et Ménilles et Croisy (démarrage 2019 - subvention de 40%)

### 4) Informations sur les réunions des syndicats et de la SNA.

- a. SNA, Réunion du 11 décembre 2017 :** deux informations importantes :  
La subvention pour la roue du moulin votée au titre du fond de concours de ruralité et celle du contrat de région pour l'aménagement du territoire (voir § ci-dessus)
- b. SIRE 2 du 13 décembre : comité syndical.** Vote d'une ligne de trésorerie pour payer les factures de la fin de l'année
- c. Syndicat de voirie : suite au passage du syndicat pour la vérification des travaux à réaliser :**  
Le syndicat de voirie demande la régularisation du classement dans la voirie communale d'une extension de 53 ml du chemin de la cavée marceau en conformité avec la réalité de l'existant.

Le conseil vote à l'unanimité la demande d'inscription de cette extension du chemin de la cavée Marceau dans le classement de la voirie du syndicat de voirie. **Reprendre le modèle de délib envoyé par le syndicat de voirie**

- d. Voirie « chemin des vieilles pâtures » accès à la propriété de Mr et Mme Thomin.** Ces derniers par mail du 13 décembre font état de la dégradation de la portion de voirie donnant accès à leur propriété située derrière l'église.  
Le maire explique que cette portion n'a jamais été intégré dans le réseau de voirie du syndicat. Pour le faire, il nous faut remettre à neuf cette portion de voirie suivant les critères du syndicat de

voirie. L'inscription pourra être faite seulement après.

Le conseil après délibération donne son accord pour établir les devis nécessaires à l'évaluation des travaux de remise à neuf de cette portion. Il demande au maire de faire réaliser les estimations auprès des entreprises compétentes suivant le cahier des charges du syndicat de voirie. La décision de réaliser ces travaux sera délibérer après analyse des propositions et de notre potentiel budgétaire..

- e. **Réunion réseaux d'eau potable du 13 décembre** : le maire informe le conseil des conclusions de la réunion du 13 décembre à la SNA : décision du remplacement total des canalisations d'eau potable au Haut Croisy. Accord sur le tracé et l'investissement (réfection totale de la canalisation en détournant les passages dans les terrains privés. Travaux prévus deuxième semestre 2018.
- f. **Réunion de coordination** de l'enfouissement HTA, Téléphone et fibre le 14 décembre 2017. La conclusion de la réunion de coordination se résume comme suit :
  - ➔ Pour le secteur 1 (chemin des alouettes) : pas de problème, les travaux sont programmés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 avec maîtrise d'œuvre SIEGE.
  - ➔ Pour les deux autres secteurs (Secteur 2, continuité de la ligne à travers le bois de la cote de la cavée marceau et secteur 3 ligne droite sur le plateau le long de la VC5) il y a obligation de dissocier les lignes Haute Tension (HTA) et le fourreau FT-Fibre.
  - ➔ Les différentes solutions pour les secteurs 2 et 3, seront chiffrées indépendamment en dissociant les participations de chaque concessionnaire (Orange-FT, Eure Numérique-Fibre, ENNEDIS-HTA)
  - ➔ Une coordination sera obligatoire à faire avec ENNEDIS. Les participants regrettent que les représentants d'ENNEDIS n'aient pu participer à cette réunion

#### 5) Informations diverses.

- a. Lettre aux habitants n° 46 de décembre, terminée et distribuée.
- b. Cartes de vœux éditées.
- c. Déjeuner des anciens du 9 décembre très apprécié et réussi.
- d. Colis des anciens, sont au nombre de 10 simples et 1 double. La distribution peut être engagée
- e. Lancement des illuminations de la place de la mairie : 25 participants, très bonne ambiance.
- f. Contrôle ERP du moulin du Bechet le 19 octobre : avis favorable de la sous-préfecture des Andelys.
- g. **Assemblée générale du comité des Fêtes**, le samedi 16 décembre à 10h 30
- h. **Vœux des conseillers le 14 janvier en même temps que les vœux à la population.**

Le maire,  
Jean Michel de Monicault